Image not found or type unknown

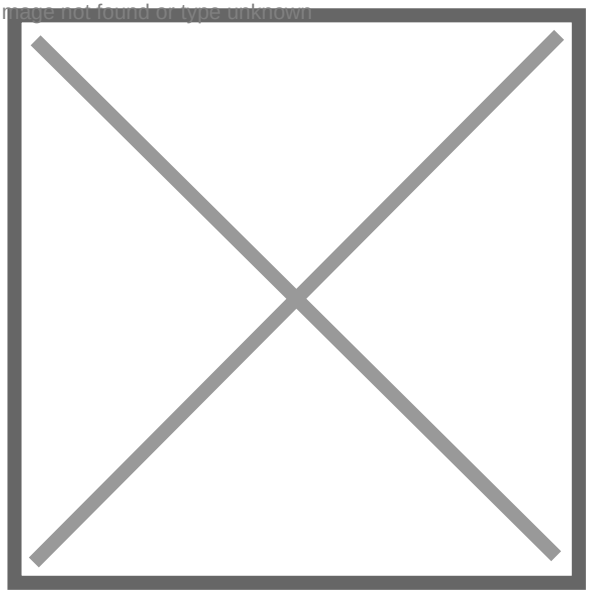

# Mon cne transformé en cdi??c'est vrai?

Par **lelette67**, le **12/06/2008** à **14:18**

Bonjour,

J'ai signé un CNE le 24/07/2007. J'ai parlé avec mon patron lundi 09/06/08. Je lui ai demandé de me licencier. En effet, je me sens pas à l'aise au travail, depuis 1 an, je n'arrive pas à faire correctement ce qu'on me demande. Je demande à me faire licencier parceque étant en CNE il n'a pas besoin d'avoir de motif et j'ai qu'un an d'expérience, je peux pas me permettre de démissionner.
Il m'a dit qu'il allait se renseigner.
Aujourd'hui il contacte notre service d'aide juridique et viens me voir.
Il me propose de faire un abandon de poste, de ne plus répondre au courrier que je reçois et donc de ne plus venir travailler pour pouvoir me licencier pour faute grave (donc pas de salaire pendant tout ce temps là, et pas d'indemnité de licenciement = à 8% du salaire brut depuis la conclusion du contrat)
ça signifie que pendant 3 semaine je reste chez moi, je ne suis plus payé et je ne pourrais même pas occuper un autre poste.
Il m'a dit que le CNE avait été transformé en CDI donc il veut une raison pour me licencier, est-ce vrai?sachant que je n'ai rien signé dans ce sens, j'ai juste signé un CNE en juillet 2007.
Merci d'avance pour vos réponses!!!!!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés